

Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (les gens du voyage)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). En fonction de la réponse circonstanciée du Conseil d'Etat et afin d'éviter un débat stérile sur la forme concernant la recevabilité ou l'irrecevabilité, nous, motionnaires, désirons retirer cette motion de l'ordre du jour.

– Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elian Collaud/Alex Glardon
(gens du voyage)²

Débat sur l'urgence

Le Président. Nous avons reçu un mandat urgent et nous devons donc ce matin à la suite du retrait de la motion nous prononcer sur l'urgence de ce mandat.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Afin de rebondir par rapport à la problématique des gens du voyage et afin d'éviter que des stationnements sauvages continuent à se poursuivre sur le territoire cantonal, nous avons décidé de changer l'outil parlementaire, de déposer un mandat et un mandat urgent pour continuer à traiter cet objet. Cet objet doit trouver une finalité. Comme vous le savez ou comme vous avez pu prendre connaissance dans la réponse du Conseil d'Etat sur la motion, il est mentionné en finalité deux éléments très importants à nos yeux. D'une part, qu'il y a actuellement des discussions que le Conseil d'Etat mène avec la commune de Corpataux-Magnedens pour la réalisation d'un site sur le terrain proposé par la commune, par rapport à ce terrain j'aimerais savoir si c'est un terrain qui est communal ou privé et d'autre part, il y a une procédure qui a été mise en place depuis 2005 déjà avec deux aires d'accueil qui sont déjà plus ou moins déterminées et ces deux aires d'accueil sont sur le point d'être mises à l'enquête et il s'agit de poursuivre cette procédure par rapport à cette mise à l'enquête. Par rapport au contact avec les communes concernées et les gens du voyage et vis à vis de cela comme vous le savez ou comme vous avez pu le lire dans le dépôt de ce mandat, on traite l'urgence aujourd'hui mais par rapport à ceci, il faut absolument que le Conseil d'Etat soit le maître d'œuvre dans ce dossier. Il ne faut pas se renvoyer la balle en ping-pong d'un côté et de l'autre entre les communes et l'Etat, le gouvernement doit assumer sa responsabilité politique dans ce dossier et c'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter l'ur-

gence afin que les tractations qui sont en cours sur ce dossier puissent se poursuivre pour trouver une solution finale et durable à cette situation.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). La motion urgente déposée le 2 avril concernant les gens du voyage n'a pas atteint sa cible. Nous en prenons poliment acte et revenons à charge avec un autre fusil qui devrait cette fois-ci nous permettre de faire mouche. Le caractère contraignant du mandat peut paraître disproportionné pour qui n'est pas touché par les conséquences résultant des stationnements sauvages des gens du voyage. J'affirme que le caractère urgent de ce mandat a toute sa raison d'être. En effet, le phénomène a pris une ampleur sans précédent et pire encore personne ne veut véritablement en assumer la responsabilité. Les autorités communales ne parviennent pas à trouver seules une issue à ce dossier. Impuissantes qu'elles sont autant devant le manque de solidarité en terre communale qui prévaut dans ce dossier, que face à la défense de faire des autorités cantonales qui se contentent d'envoyer le ballon dans les tribunes. Nous le savons et cela est prouvé la création d'aires de stationnement permettant de canaliser les gitans vers des endroits précis apparaît comme la solution la plus adaptée pour éviter les stationnements sauvages et les confrontations. Il est temps d'agir concrètement et d'empoigner le couteau par le manche. Et cela même si la construction d'aires de stationnement donnera lieu à d'inévitables levées de bouclier de la part des communes sur le territoire desquelles celles-ci seront créées.

Le règlement de cette problématique est à ce prix et je ne doute pas que M. le Conseiller d'Etat Godel ne faille pas à sa tâche et donnera une fois encore la preuve que le courage politique figure en bonne place dans sa trousse de survie. M. le Conseiller d'Etat avec ce mandat nous mettons dans vos mains le bistouri qui doit vous permettre de crever un abcès qui menace de sauter. Nous osons espérer que vous en ferez bon usage. Tout en invitant le Conseil d'Etat à reprendre prioritairement les négociations avec les communes de Granges-Paccot et La Tour-de-Trême, le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité votera l'urgence de ce mandat.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Ce mandat qui a trait aux gens du voyage ne concerne pas seulement les Broyards, mais toutes les régions traversées par la A1 et la A12. Si une intervention parlementaire arrive maintenant c'est parce que même si ce problème a été traité par l'Etat et une commission spéciale en collaboration avec l'Association des communes, aucune solution raisonnable n'a été trouvée à ce jour. Fini les «blablas» et les renvois en corner, passons aux actes! Dans un premier temps il est bon de rappeler qu'une recommandation de la Confédération existe à ce sujet et s'adresse aux cantons et non pas aux communes. Malgré cela certaines communes sont prêtes à négocier avec l'Etat une implantation sur le territoire d'une aire d'accueil officielle pour les gens du voyage moyennant bien sûr en contrepartie une indemnité raisonnable. Mais s'il n'y a pas l'impulsion de la part de l'Etat, rien ne se passera et on continuera encore pendant des

¹ Déposée et développée le 2 avril 2008, BGC p. 402; réponse du Conseil d'Etat le 29 avril 2008, BGC p. 786.

² Déposée et développée le mercredi 7 mai 2008, BGC p. 628.

mois, voire des années à jouer au ping-pong avec ce problème. Ce mandat devrait aboutir aux environs du mois de novembre de cette année à un rapport détaillé ou du moins à un rapport intermédiaire nous permettant de nous positionner afin de nous déterminer sur les suites éventuelles à entreprendre au niveau législatif. Suite à la réponse à la motion urgente Louis Duc et Michel Losey sur les gens du voyage, le groupe socialiste encourage la poursuite des discussions avec le conseil communal de Corpataux-Magnedens et la reprise de la procédure suspendue relative aux aires d'accueil prévues à Granges-Paccot et à la Tour-de-Trême évidemment une solution devra être trouvée sur le parcours de la A1. Personnellement, je remercie M. le Commissaire du Gouvernement de l'attention qu'il porte à ce dossier. Le groupe socialiste vous recommande d'approuver l'urgence de ce mandat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous me permettez en tout premier lieu de remercier M. le Conseiller d'Etat Godel qui est descendu de sa Glâne vers cette Broye samedi dernier en grande vitesse. C'est vrai qu'il y avait le feu en la demeure, nous sommes partis un petit peu vite avec cette motion. Je ne suis pas juriste, mais je trouve quand même qu'on aurait pu éviter un débat supplémentaire, mais je suis bon prince, j'accepte la décision d'irrecevabilité de la motion. M. Georges Godel, encore une fois merci, vous êtes un homme qui a de la poigne, qui a quelque chose, je ne sais pas où mais... (*rires*), j'ai eu l'occasion depuis que vous êtes au gouvernement de le constater à plusieurs occasions.

Concernant ces aires de stationnement, vous m'excuserez mais dans des moments difficiles, un peu d'humour fait du bien, M. Georges Godel. Ce que je voudrais souligner c'est qu'on a fait un petit tour ensemble dans cette Broye pour voir des endroits qui m'avaient été proposés par certains agriculteurs et qui ne gênaient vraiment pas les localités proches. Vous avez admiré cette Broye, on était vraiment bien les deux. Ce que je vous demande je le demande à toute l'assemblée c'est l'urgence de ce mandat et M. Godel encore une fois je compte sur vous pour mener cela à bien.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance tout d'abord de la motion et ensuite du mandat qui a été signé par tous les députés du district de la Broye. J'invite le Conseil d'Etat à trouver rapidement des solutions pour ces gens du voyage. Il faut définir un emplacement, mettre des infrastructures nécessaires en place, ensuite prendre des mesures, puis établir un règlement et, enfin, le faire respecter. J'ai entendu hier notre collègue Louis Duc qui avait des soucis avec les sangliers dans la Broye et qui avait du mal à maîtriser ce problème. Il n'est probablement pas aussi bon que moi au niveau du maniement d'armes (*rires!*). L'été passé, il y a eu sur mon exploitation en lisière de forêt deux caravanes stationnées pendant un week-end. Je n'ai rien dit. C'était après les foins du 15 juin, donc ils ne m'ont pas pilé l'herbe, pas du tout. Quand j'étais gamin, mon grand-père me donnait quelques tuyaux pour savoir maîtriser toutes ces choses,

surtout que j'avais une ferme totalement isolée. Alors j'ai pris le mousqueton du grand-père en bandoulière et j'ai été me promener autour de ces caravanes. Je peux vous dire que je n'ai pas eu besoin d'adresser la parole à ces gens. Ils ont quitté en laissant tout en bon état.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra unanimement ce mandat.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je viens de comprendre pourquoi les gitans se déplaçaient dans la Broye puisque dans la Sarine on se promène avec le mousqueton en bandoulière pour que ces gens-là se déplacent ailleurs! C'est vrai que la Broye en ce moment est un peu la cible mais j'aimerais rappeler dans cette salle que ce n'est pas un problème unique à la Broye. Il s'est déplacé effectivement. Pourquoi? La A1, effectivement, est là; l'accès y est devenu plus facile. Quand mes prédécesseurs disaient dans cette salle qu'il fallait peut-être construire l'autoroute dans la Broye puisque, économiquement, on était effectivement défavorisé; la preuve, c'est qu'avec un accès autoroutier, un développement économique est certainement meilleur – aussi pour les gitans, cela va de pair. Mais, M. le Conseiller d'Etat, c'est un problème du canton! Dans le plan directeur cantonal, ces emplacements, ces zones manquent. Donc, cela devait être mis aussi dans le plan directeur cantonal. Cela n'a pas été fait en son temps, peut-être aussi oublié par les députés – j'en faisais partie – quand nous l'avons accepté. Là, nous avons certainement commis une erreur.

Les communes organisées ont bouclé; les gens se déplacent là où il y a encore de la liberté d'action. C'est pour cela qu'actuellement, dans la Broye, les communes ne sont pas préparées, elles sont en train de s'organiser pour boucler aussi leurs places de parking, etc. Pour ne pas revenir à toute la discussion que j'ai menée mais quand même vous rappeler que la commission a fait son travail – j'en faisais partie, j'ai été nommé par le Conseil d'Etat. Les discussions ont été suspendues avec les communes de Granges-Paccot et de La Tour-de-Trême à la veille des élections. Je crois qu'il faut appeler un chat un chat! C'est la vérité! Je demanderai au Conseil d'Etat formellement de reprendre la discussion avec ces communes avant d'aller prospecter à gauche et à droite ailleurs, parce que je suis persuadé que la commune qui s'est mise spontanément à disposition pour une place, je ne suis pas sûr si les terrains étaient en main de l'Etat? Si vous voulez aboutir avec l'aménagement d'une de ces places, il faut que le terrain soit déjà en possession de l'Etat. Si on doit encore négocier avec le propriétaire parce qu'il veut faire monter les enchères et qu'il sait que maintenant c'est un problème qui doit être réglé, les prix des terrains vont flamber, les négociations vont perdurer. Je ne pense pas qu'on pourra aller jusqu'à une expropriation pour ceci. La simplification est donc d'avoir des terrains que l'Etat possède déjà. Toutes les places qui ont été proposées et qui peuvent encore éventuellement changer de quelques mètres ou peut-être de quelques kilomètres, c'étaient des terrains proposés qui sont déjà possession de l'Etat de Fribourg. M. le Conseiller d'Etat, faites le nécessaire avec vos collègues! Mettez

la machine en route et liquidez ce problème avant les prochaines élections de telle manière qu'il ne doit pas être suspendu en cours de route.

Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, votera l'urgence comme il l'a fait la dernière fois.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je salue la remarque de M. Bachmann qui soutient que c'est un problème cantonal et pas seulement un problème broyard. Toutefois, j'aimerais simplement prier, aussi bien M. le Commissaire du gouvernement que M. Bachmann, de continuer la discussion et d'essayer de la finir même si cela est un peu pénible entre le canton et l'ACF qui se renvoient la balle, pour savoir qui assume la responsabilité financière. Il me semble qu'il n'y a pas de règles pour régler ce problème et que le gouvernement cantonal et les communes fribourgeoises pourraient partager la poire en deux pour faire la paix sur ce dossier.

Par ailleurs, j'aimerais quand même relever un aspect dont on n'a pas parlé du tout. Je pense que prendre le mousqueton pour régler ce problème, comme le propose M. Brönimann, n'est peut-être pas la bonne solution. Il ne faut pas oublier que c'est un dossier qui contient aussi un volet humain, soit du côté des gens du voyage, qui ont eu des temps durs en Suisse, il faut le rappeler, soit du côté des communes. J'aimerais donc suggérer au Conseil d'Etat de nommer une personne de coordination qui ait aussi bien la confiance de la population que des gens du voyage. C'est une solution qui fonctionne très bien dans d'autres cantons. Il y a des cantons où c'est, par exemple, un pasteur qui fait office de médiateur. Il y a d'autres cantons où c'est un officier de police qui assume cette fonction. Je trouve que ce serait bien d'avoir quelqu'un qui puisse aussi bien régler des problèmes de mauvaise compréhension, de différences culturelles afin de trouver des solutions pratiques. Cela déchargerait peut-être aussi un peu les préjugés mutuels.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Juste une remarque pour rassurer M^{me} la Députée Christa Mutter, nous ne sommes pas en guerre entre le Conseil d'Etat et les communes, soyez tranquillisée! C'est l'affaire de toutes et tous et nous sommes prêts à nous mettre autour de la table. Mais, avant de parler d'indemnités à ces communes que je peux comprendre, je suis persuadé que je pourrai prendre mon bâton de pèlerin pour aller trouver les communes, pour participer à une indemnité mais, d'abord, nous voulons du concret. Nous voulons être sûrs que cela se réalise, nous voulons des permis de construire qui soient mis sur la table et nous pourrions discuter. Si on met la charrue devant les bœufs parce qu'une des communes s'est spontanément présentée en disant «Nous sommes d'accord, nous voulons deux millions». Mais pourquoi deux millions? Pourquoi pas trois? Pourquoi pas dix? Qu'advient-il des communes avoisinantes qui auront certainement autant de dérangements que la commune qui reçoit? Ce sont des problèmes que nous devons résoudre. On est prêt à les résoudre très rapidement mais, d'abord, on veut des dossiers qui soient prêts à être concrétisés.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Es gibt eigentlich ein ganz einfaches Mittel, das man schon jetzt in Kraft setzen könnte, und zwar ist das ein kantonaler Nutzungsplan. Ich begreife den Staatsrat, dass er bis jetzt dieses Mittel nicht eingesetzt hat, denn das würde die Gemeindeautonomie übergehen. Und wenn dieses Mittel eingesetzt wird, braucht der Staatsrat nachher wirklich die Unterstützung aller. Denn bis jetzt ist es immer daran gescheitert, dass die Betroffenen sich dagegen gewehrt haben, wenn man eine Lösung gehabt hätte.

Obschon das ein Problem ist, das schon lange besteht und nicht eigentlich dringlich ist, werde ich die Dringlichkeit trotzdem unterstützen, damit man endlich etwas mit Hand und Fuss macht.

Aber mit dem kantonalen Nutzungsplan hat man nur die Plätze definiert, ausgeführt ist es noch nicht und, wie Kollegin Christa Mutter gesagt hat, braucht es daneben auch Begleitmassnahmen, sei es für die Sicherheit der Anwohnerinnen und Anwohner, sei es, um die Bedingungen, wie diese Plätze genutzt werden, zu regeln. Denn die Leute, die dann in unseren Kanton kommen, müssten auch verpflichtet werden, sich auf diese Plätze zu begeben, um die anderen zu entlasten. Und ich denke, unsere Polizei hat schon speziell ausgebildete Beamte, die auch den Gemeinden helfen, das muss ich hier auch betonen, die Gemeinden werden in einem solchen Fall nicht allein gelassen, aber diese Leute kommen und kümmern sich nicht sehr darum, was die Leute, die schon da sind, eigentlich für Erwartungen und Probleme haben und es braucht unbedingt neben den zur Verfügung gestellten Plätzen eben diese Begleitmassnahmen.

Und in diesem Sinne bitte ich Sie, dieses Mandat zu unterstützen.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Les partis se sont exprimés par la voix de M. Duc, les régions principalement par la Broye, la Sarine par Sarine-Campagne. Je pensais qu'il était indispensable que la ville, autre cercle électoral, puisse également s'exprimer. Nous sommes également touchés, et très touchés, dans le centre cantonal par la présence des gens du voyage et je pensais qu'il était nécessaire d'insister sur l'urgence de la transmission de ce mandat au Conseil d'Etat.

Contrairement à M. Duc, qui a réussi à faire changer de district M. le Conseiller d'Etat un samedi, moi je n'ai pas réussi, pour les deux conseillers d'Etat qui sont là, à les faire se déplacer de la Grand-Rue, respectivement de la rue des Chanoines, jusqu'à St-Léonard et je ne me suis pas gêné de leur faire parvenir un certain nombre de photos qui leur ont permis de constater quelle était également la réalité pour les communes de la remise en état des terrains. Cela me permet une allusion à l'intervention de notre collègue Mutter; je la suis tout à fait sur le côté humain et sur la réalité du mode de vie de ces personnes, que je respecte, mais je regrette un peu le manque de réalisme de son intervention. A ce titre, c'est sans problème que je l'inviterai, lors du prochain passage de gens du voyage, à venir voir la réalité du jour. Et vous avez parlé d'un pasteur – qu'il soit pasteur ou prêtre catholique, cela ne change rien! Or, la seule personne qui m'a physiquement menacé à ce jour c'était justement un pasteur! Heureusement,

les agents de M. le Conseiller d'Etat Jutzet étaient présents pour éviter l'incident.

Je soutiendrai donc l'urgence de la transmission de ce mandat et j'aimerais encore insister sur les échanges qui ont eu lieu, entre autres avec M. Bachmann, qui connaît également la réalité du terrain en plus de sa présidence de l'Association des communes, pour dire que la question de l'indemnité ne peut que très difficilement entrer en ligne de compte pour les communes qui, depuis des années pour ne pas dire des dizaines d'années, sur le plan purement financier, investissent aussi, serait-ce d'une part pour protéger certaines places mais également – et je l'ai dit déjà tout à l'heure – pour la remise en état, le nettoyage des places après le passage de ces gens dont une grande partie ont des moeurs et des pratiques en termes de déjections, pour ne pas utiliser d'autres termes dans cette enceinte, qui sont plus que discutables!

Voilà je ne veux pas prolonger mais vous assurer, en tout cas que, du côté des députés du centre cantonal au sens large du terme, nous soutiendrons l'urgence de la transmission de ce mandat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je peux vous dire par expérience, qu'en Veveyse, les gens du voyage s'y sont installés souvent. Lorsque j'étais syndic de ma commune, nous avons eu ces gens du voyage et nous n'avons eu aucun problème. Pour quelles raisons? Nous avons orienté ces personnes sur un terrain. Nous leur avons mis à disposition des bennes et nous avons donné des délais pour évacuer les lieux. Ces gens du voyage ont respecté leur engagement.

Nous devons donner une orientation. Il y a des chefs dans ces gens du voyage. Ces gens du voyage ont le droit de vivre. Ils se déplacent dans l'Europe entière, je dirais même dans le monde entier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons des gens du voyage qui viennent s'installer dans notre canton.

Le canton a su barrer la route aux gens du voyage en fermant les aires d'autoroute, en mettant une limitation de la hauteur des véhicules à deux mètres. Pourquoi ce même canton de Fribourg n'assumerait-il pas des places à disposition? Les Vaudois, nos voisins, ont su mettre à disposition deux places de stationnement, une à Payerne et l'autre à Rennaz. Depuis lors, il y a beaucoup moins de problèmes. Je ne dirais pas aucun problème, c'est dans les communes qu'il y a peut-être des problèmes de gestion mais il y a moins de problèmes. Dès lors, je demanderai l'urgence, comme vient de le faire le député Losey. Je soutiendrai l'urgence et la responsabilité de l'Etat doit être impliquée dans cette affaire des gens du voyage.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je prend acte du retrait de la motion urgente. Je crois que les députés ont bien compris que c'était irrecevable. Néanmoins, dans la réponse, vous avez aussi constaté que nous avons clairement mis les priorités du Conseil d'Etat, en tout cas des solutions peuvent se dessiner; d'ailleurs, les députés l'ont repris.

Permettez-moi d'affirmer ici que nous sommes conscients, au Conseil d'Etat, que cette problématique

devient de plus en plus intense et urgente. D'ailleurs, mon collègue, le directeur de la sécurité et de la justice, de par ses services, me disait hier encore que nous sommes au mois de mai et que cette année nous avons déjà eu quasiment autant de gitans sur le canton que durant toute l'année dernière. Donc nous constatons, il est vrai, que la problématique s'intensifie et il faut vraiment trouver des solutions.

J'aimerais aussi rappeler que le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif, comme certains l'ont supposé. Sans entrer dans le détail de tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, simplement pour dire que le mandat qu'a donné le Conseil d'Etat au préfet de la Sarine a suivi son cours puisque, dernièrement, nous avons reçu le résultat par rapport au financement ou une indemnité à verser aux communes. Là, la quasi-unanimité, à l'exception de deux communes, refusait de financer cette indemnité tout en prétendant que si elle devait être payée, elle devait l'être à charge de l'Etat. Mais je pense, comme l'a dit le député Albert Bachmann, président de l'Association des communes fribourgeoises, ce n'est pas le problème primordial, il faut régler en premier lieu les emplacements.

Par rapport aux interventions qui ont été faites, je prends acte des déclarations de M. le Député Louis Duc. C'est vrai que nous avons fait un joli voyage pour constater que la place qu'il me proposait se situait *grosso modo* à 15 kilomètres de la sortie de l'autoroute d'Estavayer, dans un endroit idyllique, à côté d'un golf. Il y avait même là-bas une petite maison, un joli chalet où j'ai senti Louis Duc prêt à être chef des gitans et à habiter dans le coin!

Maintenant, par rapport aux moyens à disposition pour régler le problème qu'on a cité ce matin, soit un fusil, un fusil de chasse, un mousqueton ou un bistouri, malheureusement, je n'ai pas ces outils pour la simple et bonne raison que je n'ai pas eu le temps – ou pas voulu – faire de l'armée. J'ai simplement un mini couteau. J'espère qu'il sera efficace pour essayer de trouver une solution aux problèmes posés.

J'en viens aux remarques ou aux propositions. Tout d'abord, la question du député Losey par rapport à la propriété des sites concernés. En ce qui concerne Corpataux, là il est vrai qu'il y a une proposition où nous avons du terrain. Pour être très clair, je précise qu'à l'époque, je n'ai eu contact qu'avec l'ancienne syndique, M^{me} Liliane Chappuis, malheureusement décédée, et deux conseillers communaux. Ils m'avaient clairement dit leur accord à deux conditions: une, c'était l'indemnité de 2 millions, et l'autre condition, c'était sur un autre terrain dont l'Etat n'est pas propriétaire. M. le Député Bachmann l'a bien dit: si nous ne sommes pas propriétaire, cela signifie en clair de très longues négociations. Manifestement, c'est quasi impossible d'exproprier. Sous cet angle-là, si on continue dans cette voie-là, il est inutile de vous dire que la pression que vous mettez sur le Conseil d'Etat d'avoir un rapport concret d'ici à la fin de l'année sera impossible à tenir.

Aux remarques et propositions faites par les différents députés, notamment M^{me} la Députée Christa Mutter, d'avoir un homme de liaison ou un homme de négociation, je suis d'accord sur le fond mais je privilégierai quand même, comme je l'ai toujours affirmé lors des

dernières discussions, comme interlocuteur l'Association des communes fribourgeoises par son président ou une délégation de son comité puisque là un travail intense a été réalisé. Cette problématique est connue. Si nous commençons à nouveau avec nouvelle voie, cela signifiera qu'on veut dévier en corner pour ne pas trouver de solutions.

Concernant l'urgence, je ne vais pas me prononcer, c'est à vous qu'il appartient de vous prononcer sur l'urgence ou non. Je considère, pour ma part, que vous acceptiez ou non l'urgence, que l'urgence existe et qu'on ne peut pas indéfiniment essayer de discuter avec les uns et les autres. Je suis d'avis de privilégier la voie de mettre à l'enquête à un moment donné des endroits. On sait très bien qu'il y aura des levées de boucliers, comme l'a relevé le président de l'Association des communes fribourgeoises, là peut-être qu'il faudra entrer en matière pour une indemnité; je dis bien «peut-être»! Mais je précise encore une fois que l'Etat a toujours voulu assumer ses responsabilités dans ce domaine. A cet effet, dans la réponse que nous avons donnée à la motion urgente des députés Louis Duc/Michel Losey & consorts, nous l'avons écrit: *«L'Etat s'est toujours déclaré prêt à prendre en charge le financement de la construction et l'entretien de telles places»*.

Par ces quelques paroles, vous avez constaté qu'il y a une volonté mais aussi il y eu un débat serein où chacun d'entre vous s'est déclaré prêt à nous aider à trouver des solutions.

– Au vote, l'urgence de ce mandat est acceptée par 95 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz

(FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). Total: 4.

S'est abstenu:

Ackermann (SC, PDC/CVP). Total: 1.

Rapport N° 59 sur le postulat N° 299.05 Gilles Schorderet/Hans-Rudolf Beyeler (construction d'un bâtiment administratif de conception en bois sur le site de Grangeneuve)¹

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Il y a deux ans et demi, notre ex-collègue Hans Rudolf Beyeler et moi-même avons déposé un postulat. Celui-ci avait pour but d'étudier l'opportunité de construire un bâtiment administratif de conception en bois. Cela aurait été un exemple et une vitrine du savoir-faire fribourgeois en la matière. Ensuite, nous pensions qu'il eût été intéressant de réunir certains services de l'agriculture et des forêts, voire de l'environnement sous le même toit. Là, on aurait pu créer des synergies. On avait même proposé un endroit: Grangeneuve, haut lieu des professions de la nature!

Le 17 mars 2006, le Grand Conseil a soutenu cette proposition par 86 voix sans opposition et 2 absentions. Vous avez donc obligé le Conseil d'Etat, vous Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à réaliser une étude et à nous présenter un rapport sur le sujet. Aujourd'hui, plus de deux ans se sont écoulés, nous sommes en possession de ce rapport. Que nous apprend-il ce rapport? Sur les deux premières pages, le Conseil d'Etat nous vante les mérites du bois dans la construction: le bois, source de confort, d'ambiance, son aspect phonique, l'aspect positif du bois sur le bilan CO₂, etc. Toutes ces informations, vous pouvez en prendre connaissance sur le site Internet de l'Union suisse en faveur du bois (LIGNUM) et le Conseil d'Etat reconnaît et cite ses sources. On n'a pas besoin de deux ans pour trouver l'adresse! Ensuite, sur la dernière page – puisque le rapport ne contient que trois pages – c'est presque du copié-collé avec la réponse que le Conseil d'Etat avait donnée au postulat le 21 février 2006. Je dis bien «presque» parce qu'il y a quelque évolution.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat cite maintenant en exemple les futures constructions en bois du canton de Fribourg: CO de la Broye et salle de sports de Châtel-St-Denis. On attend pour voir! Puis, le Conseil d'Etat a adopté, en novembre 2006, des directives sur l'utilisation du bois dans les constructions publiques mais ces directives ne sont que l'application de la loi sur les forêts et les catastrophes naturelles, qui date de mars 1999. Il a fallu attendre sept ans, la création et la pression du Club du bois et des forêts et de ses 37 députés pour que le Conseil d'Etat mette enfin l'article 63

¹ Texte du rapport pp. 685ss.